

# HOCHSTETT



BULLETIN COMMUNAL

Décembre 2009

## SOMMAIRE

- 2 Sommaire et mot du maire
- 3 Le mot du maire
- 4 L'état civil 2009
- 5 Conseil municipal
- 6 Eau et assainissement
- 7 Budget et compte administratif
- 8 Bilan chiffré
- 9 Bilan chiffré
- 10 Le lavoir
- 11 Le lavoir
- 12 L'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace
- 13 Accident et Civisme
- 14 Compostage et Tri, changement de Trésorerie
- 15 Fête de la Chapelle et des Aînés
- 16 Chiens dangereux



*Le Maire, l'adjoint, les conseillers municipaux, le personnel communal vous souhaitent de passer d'agréables Fêtes de fin d'Année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2010.*

**Directeur de publication :** Clément JUNG  
**Comité de rédaction :** Dany SCHAEFFER - Marie-Paule OSTER - Daniel REISS - Simone SPITZER  
**Photos :** Mairie - Association  
**Impression :** Action Repro HAGUENAU

*Pour préserver l'environnement le bulletin communal a été imprimé sur du papier sans chlore.*

## Le MOT du MAIRE



**Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Concitoyens,**

Le mois de décembre est le moment idéal pour confectionner le traditionnel bulletin communal dont j'ai le plaisir de vous présenter la quinzième édition dans une version nouvelle. L'ensemble des membres du comité de rédaction et moi-même espérons que vous le découvrirez avec plus d'intérêt encore que les années précédentes et vous en souhaitent une bonne et agréable lecture.

En cette fin d'année, les grands sujets qui font débat sont le sommet de Copenhague sur la scène internationale, la réforme fiscale avec la suppression de la TP (Taxe Professionnelle) et la réforme des Institutions au niveau national.

Le sommet de Copenhague qui réunit les représentants de 193 pays, ne devrait laisser indifférent aucun d'entre eux, ni aucun citoyen car chacun, à la place qu'il occupe et dans la

situation dans laquelle il se trouve, peut dans son quotidien, faire un effort pour sauver notre planète qui est en danger.

La réforme fiscale dont la suppression de la TP est le point d'orgue, est certainement nécessaire, tant cet impôt est considéré comme contre-productif depuis sa création il y a plus de trente ans déjà. Sa nécessaire compensation au niveau des diverses collectivités territoriales (Communes, Départements, Régions) est un véritable casse-tête pour le Ministre des Finances et fera obligatoirement augmenter de quelques milliards d'euros supplémentaires le déficit budgétaire de l'Etat qui n'en a vraiment pas besoin.

La réforme des Institutions proposée par la Commission BALLADUR devrait, après amendements, être votée au cours du premier trimestre 2010 et entrer en application lors des élections territoriales de 2014. Il aurait cependant fallu être plus audacieux et proposer un véritable rapprochement, voire une fusion entre Départements et Régions et ne pas simplement réduire le nombre des élus départementaux et régionaux qui, à partir de 2014, siégeront à la fois dans l'une et l'autre des deux Assemblées Territoriales.

Mais que s'est-il passé en 2009 dans notre Commune ?

Le projet de rénovation et de mise aux normes des locaux de la Mairie n'a pas, pour des raisons administratives, pu se réaliser ; il n'est bien évidemment pas abandonné et sera en principe exécuté en 2010.

La réhabilitation de l'ancien lavoir n'était pas programmé pour 2009, mais a pourtant déjà été achevée dès le mois d'août. Je voudrais rappeler que l'objectif principal de cette réalisation est la transmission de notre patrimoine aux jeunes générations, de montrer aux jeunes et aux moins jeunes le savoir-faire de nos ancêtres afin qu'ils puissent se faire, par ce témoignage, une petite idée de ce que fut la vie d'antan. Je lance également un appel aux plus anciens d'entre vous pour pouvoir éventuellement nous renseigner sur l'historique et la période de création de cet ouvrage qui, de par sa grande capacité, n'a sans doute pas été érigé dans le seul but de laver le linge.

Dans le cadre des propositions de l'OLCA (Office pour la Langue et la Culture d'Alsace), notre Commune lui a apporté son soutien par le choix de la rénovation des plaques de rues avec une inscription bilingue ; elles seront fixées dès leur livraison.

Je serai incomplet si je n'évoquais pas l'élaboration de la Carte Communale ; son approbation a été retardée par le problème du grand hamster d'Alsace dont il a fallu lancer une étude complémentaire et fournir un rapport détaillé aux instances compétentes. Je ne manquerai pas de vous informer de son avancement par courrier séparé.

Comme vous l'aurez remarqué, nous avons fait un effort pour marquer le temps de l'Avent et la période des Fêtes de fin d'Année par l'acquisition de nouvelles décorations lumineuses placées le long de la RD 419 à chacun des sept réverbères.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, le temps de l'Avent est déjà bien entamé. Permettez-moi donc, en cette veille de Noël, de vous souhaiter d'agréables Fêtes de fin d'Année et de présenter à toutes et à tous, sans oublier nos malades, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour l'Année nouvelle.

Que 2010 vous apporte la Réussite, la Joie et le Bonheur, mais qu'elle vous garde en bonne Santé, n'est-ce pas là l'essentiel.

**JOYEUX NOEL 2009**  
**BONNE et HEUREUSE ANNEE 2010**  
Alles Gute zum Neje Johr



## ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2009

### Naissances :

- Ambre RICHERT, le 3 janvier 2009
- Catherine ADAM, le 30 mars 2009
- Mathys ROMEU, le 9 juin 2009

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.



### Décès

Nous déplorons le décès

- de Marie-Madeleine ADAM, survenu le 28 décembre 2008, à l'âge de 77 ans.
- de Bernard HIRSCH, survenu le 15 janvier 2009, à l'âge de 54 ans.

### Mariage

Claudia HAAG et Régis HOLLENDER le 27 juin 2009.

Nous adressons nos sincères félicitations aux jeunes mariés



### Grands Anniversaires

**Au cours de l'année 2009 la municipalité a fêté 5 anniversaires**



Le 22 décembre, Madame Angèle LAUGEL a eu le grand privilège de fêter son centième anniversaire. Ainsi, c'est la deuxième fois en moins de 10 ans que notre Commune a la joie d'honorer une centenaire ; nous lui réitérons nos plus chaleureuses félicitations et lui souhaitons un soir de vie heureux et paisible.



Winter KURT 85 ans le 2 Janvier



Marcelle SCHNEIDER 85 ans le 19 Juin



Clémentine PFLUMIO 80 ans le 22 Octobre



Lucie HIRSCH 80 ans le 8 Décembre

Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur aux heureux jubilaires et leur souhaitons de vivre encore beaucoup de grands moments comme cela.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de l'année 2009, le Conseil Municipal s'est réuni six fois.  
Voici les principales décisions qui ont été prises :



### **13 février**

- Approbation du compte administratif 2008.
- Taxe d'assainissement : le forfait passe de 75€ à 85€, le prix du m<sup>3</sup> passe de 0,075€ à 0,085€.
- Ordures Ménagères : poubelle de 120 litres, la redevance passe de 156€ à 172€  
poubelle de 240 litres, la redevance passe de 218€ à 240€
- Fixation des 4 taxes communales : les taux n'ont pas été augmentés.
- Mise à disposition de gros matériel agricole à la commune : le prix est fixé à 22€ HT de l'heure.

### **20 mars**

- Vote des budgets primitifs.
- Acceptation à titre gratuit de 4 cessions de terrains : il s'agit d'anciennes régularisations au niveau de la voirie.
- Transfert de la voirie du lotissement du hameau de la société SETIM à la Commune.

### **29 mai**

- Accord pour la réhabilitation de l'ancien lavoir.
- Levée d'une servitude de passage bénéficiant à un immeuble appartenant aux époux Muller/Schneider.
- Mise en place d'un budget annexe CCAS.
- Accord pour le renouvellement des plaques de rues avec inscription bilingue.

### **28 septembre**

- Acquisition des plaques de rues auprès de la société SEDI au prix de 2.236€ HT, subventionné à hauteur de 70% par la Région Alsace.
- Acquisition de décorations de Noël auprès de la société SEDI au prix de 2.316€ HT.
- Le Conseil Municipal a refusé d'exonérer de la taxe foncière les propriétaires d'immeubles optant pour une installation photovoltaïque.

### **19 novembre**

- Le Conseil Municipal accepte de l'Association Foncière, au prix de l'€ symbolique, la cession du chemin menant au lavoir dans le but de l'aménager.
- Le Conseil Municipal donne une suite favorable à un devis de l'ES de 8.477,25€HT dans le cadre d'une extension du réseau électrique dans le secteur « rue des prés, rue des vergers ».
- Acquisition de 2 panneaux de signalisation à placer de part et d'autre des 2 entrées d'agglomération.

### **11 décembre**

- Vote d'une PVR (Participation Voies et Réseaux) spécifique pour l'extension du réseau électrique dans le secteur « rue des prés, rue des vergers ».
- Revalorisation de la TLE qui passe d'un taux de 3%, voté en 1992, à un taux de 4%.
- Participation pour raccordement aux égouts qui passe de 800€ à 1.100€ pour une maison individuelle et de 600€ à 800€ pour un appartement.
- Renouvellement de la convention ATESAT avec la DDE.
- Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire.

## EAU ET ASSAINISSEMENT



### L'Eau Potable

Dans le département du Bas-Rhin, la ressource en eau est abondante et globalement de bonne qualité. Cette ressource est très sollicitée par les activités industrielles, agricoles et les besoins domestiques. Il est de la responsabilité collective de la préserver et de l'économiser afin de distribuer à chaque habitant une eau de bonne qualité en quantité suffisante et à un coût maîtrisé.

#### **L'EAU DU ROBINET, EST UNE EAU A BOIRE SANS MODERATION**

Tous les minéraux nécessaires à notre organisme sont présents, sans excès, dans l'eau du robinet. Mise à disposition 24 heures sur 24 partout, elle peut être bue quotidiennement, sans modération et sans risque, tout au long d'une vie.

#### **L'EAU DU ROBINET, LE PRODUIT ALIMENTAIRE LE PLUS CONTROLE**

Elle respecte les très nombreux paramètres de potabilité définis par le Code de la Santé Publique dans le cadre des normes européennes qui forment le standard de qualité sanitaire le plus élevé au monde.

#### **L'EAU DU ROBINET, EST ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE**

L'eau du robinet est en moyenne 300 fois moins chère que l'eau vendue en bouteille. En outre, dans le Bas-Rhin, le prix de l'eau est en dessous de la moyenne nationale.

### Contrôles des Poteaux d'Incendie



Une convention établie entre le SDEA et le SDIS obligera les communes à faire vérifier les bornes d'incendie. Les contrôles se feront tous les deux ans par le SDEA, un sous traitant, ou un agent agréé de la Commune. Les vérifications seront effectuées sur le débit, la pression et le fonctionnement des vannes.

### Assainissement

Il est rappelé aux citoyens que le raccordement au réseau collectif d'assainissement est obligatoire (article L-1331-1 du code de la santé publique). Dans notre Commune ce branchement au réseau collectif devait être effectué avant fin 2005. Des contrôles seront effectués courant 2010 par le SDEA pour garantir le fonctionnement optimal et la conformité de notre réseau communal.

#### **Assainissement non Collectif**

(A ce jour, ce type d'assainissement se limite à un seul cas dans notre Commune).

Les propriétaires dont les maisons sont situées en dehors du réseau d'assainissement communal et utilisant une fosse septique, doivent se plier aux obligations suivantes :

- ↪ La vidange de l'installation doit être réalisée au minimum tous les 4 ans,
- ↪ L'accès de l'installation doit être dégagée en permanence,
- ↪ Les vidanges des fosses doivent être réalisées par une entreprise spécialisée,
- ↪ Un justificatif doit être remis au propriétaire lors de la vidange.

## BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF



Comme dans la plupart des entreprises, la fin de l'année civile est, pour les collectivités territoriales, la date choisie pour arrêter et présenter les comptes. Nous vous proposons donc, comme les années passées, un point complet de la situation financière de notre Commune pour l'année 2009 :

- ⇒ sur la page intérieure du présent bulletin, il vous est possible de comparer, poste par poste, les chiffres du budget 2009 avec les sommes réellement engagées, tant en dépenses qu'en recettes, au cours du même exercice.
- ⇒ sur le tableau ci-après, l'évolution depuis 2004, de la trésorerie disponible et de la dette au 31 décembre de chaque année.

Années	31/12/04	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09
<b>Emprunts</b>	94.565	54.507	37.273	0	0	0
<b>Avoirs</b>	-23.248	118.893	181.370	211 734	251 018	337 238

### **Points budgétaires à préciser :**

#### Les taxes communales

Les taux des quatre taxes communales sont restés inchangés en 2009 et ce pour la sixième année consécutive ; les augmentations que l'on peut constater sur les feuilles d'impôts sont dues à la réévaluation automatique des bases d'imposition, domaine dans lequel la Commune n'intervient pas.

#### Redevances Assainissement

Notre contribution au SICTEU a considérablement évolué pour passer de 13.729,77€ en 2008 à 21.519,89€ en 2009 ; deux explications à cette augmentation brutale de 56% :

- la répartition de la contribution au niveau des 9 communes membres est faite au prorata du nombre d'habitants. Or en 2009 intervient pour la première fois le résultat du recensement de 2006 qui a porté le nombre d'habitants de notre village de 241 à 329 habitants, soit une augmentation de 36%.
- pour faire face à des charges imprévues et des recettes en diminution, le SICTEU a augmenté la redevance par habitant de 15% pour la porter de 54€ HT en 2008 à 62€ HT en 2009.

L'assainissement est obligatoirement géré par un budget annexe qui ne tient nullement compte du budget principal, même si de dernier affiche un excédent confortable ce qui est le cas pour notre Commune. Aussi pour équilibrer notre budget « assainissement », avons-nous été contraints de nous aligner sur le SICTEU et d'augmenter nos propres redevances de 13% :

- le forfait passe ainsi de 75€ à 85€ l'an,
- la taxe au m<sup>3</sup> d'eau passe de 0,075€ à 0,085€.

#### Redevances Ordures Ménagères

Inchangée durant 4 années consécutives, cette redevance a été augmentée d'un peu plus de 10% pour la même raison que celle citée ci-dessus, à savoir l'augmentation de notre population dont le résultat du recensement réalisé en 2006 a été pris en compte pour la première fois en 2009. Ainsi cette redevance passe de 156€ à 176€ pour une poubelle de 120 litres et de 218€ à 240€ pour une poubelle de 240 litres.

#### TLE et Participation pour raccordement aux égouts

L'augmentation de ces deux taxes est justifiée en raison de la participation grandissante demandée aux communes, lors de nouvelles constructions, dans le cadre de la loi SRU applicable au 1er janvier 2009 : le taux de la TLE passe de 3% à 4%,

la participation pour raccordement aux égouts passe de 800€ à 1.100€.

# BILAN CHIFFRE DE 2009



## SECTION INVESTISSEMENT

### DEPENSES en euros

	Budget	Réalisé
Acquisition terrain	120 700	0,00
Travaux de voirie et d'assainissement	65 000	2 220,61
Bâtiments publics et lavoir	65 000	4 166,26
Achat matériel	15 000	7 218,74
Remboursement caution	350	0,00
Amortissement subvention	5 550	5 506,48
Dépenses imprévues	6 500	0,00
Déficit 2008	45 756	45 755,89
<b>TOTAL</b>	<b>323 856</b>	<b>64 867,98</b>

## SECTION FONCTIONNEMENT

### DEPENSES en euros

	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	52 850	15 018,26
Salaires et Indemnités	29 150	22 105,83
Ordures ménagères et déchetterie	23 000	18 034,37
Contribution versée au SICTEU	21 520	21 519,89
Dépenses imprévues et titres annulés	8 088	14,00
Autres amortissements	9 100	9 078,25
Annulation de biens amortis	840	0,00
Virement à section "Investissement"	301 290	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>445 838</b>	<b>85 770,60</b>



Excédent de fonctionnement 2009

381 163,96

Excédent global 2009

337 238,42

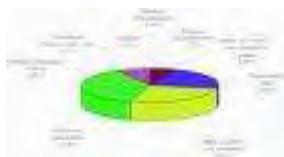


RECETTES en euros	Budget	Réalisé
Remboursement TVA 2007	5 875	5 875,26
Encaissement TLE	2 000	1 579,00
Emprunt et encaissement caution	350	0,00
Subvention balayeuse	2 821	2 821,49
Autres amortissements	9 100	9 078,25
Annulation de biens amortis	840	0,00
Récupération PVNR	1 580	1 588,44
Virement de la section "Fonctionnement"	301 290	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>323 856</b>	<b>20 942,44</b>

**Déficit d'investissement 2009**

**-43 925,54**

RECETTES en euros	Budget	Réalisé
Chasse, fermage et autres concessions	2 400	2 436,16
Location appartement	4 300	4 354,98
Redevances ordures ménagères	20 900	21 348,20
Redevances assainissement	31 000	30 570,65
Impôts Locaux	22 439	22 439,00
Pylônes et taxe sur l'électricité	15 100	16 195,85
Dotation de l'Etat	46 176	62 793,83
Refacturation eau et poubelles	400	556,60
Produits exceptionnels	800	3 958,85
Amortissement subvention	5 550	5 506,48
Excédent 2008	296 773	296 773,96
<b>TOTAL</b>	<b>445 838</b>	<b>466 934,56</b>



**Réalisé** : dépenses et recettes engagées au 17 décembre 2009

## Le LAVOIR



La réhabilitation du lavoir de Hochstett (de Bach) n'est pas le fruit d'une idée récente, mais l'aboutissement d'un vieux rêve de votre Maire que la curiosité a poussé à découvrir ce lieu quasiment englouti sous la terre et étouffé par les arbres, les arbustes et les broussailles.

Les travaux débutèrent donc par un bel après-midi de février au bruit des tronçonneuses maniées avec dextérité par Joseph et Jean-Marie. Le débroussaillage et l'abattage des arbres ayant pris racines dans les alluvions accumulées au fil des années dans le lavoir ont nécessité deux journées de travail.

Mais c'est le samedi 21 mars, 1<sup>er</sup> jour du printemps, que la pelleteuse conduite par son propre patron, Thierry SIMON, fit découvrir, notamment à ceux qui ne connurent pas l'endroit à son temps de gloire, c'est-à-dire au temps des lavandières, ce lavoir gigantesque d'une surface de 120 m<sup>2</sup> et d'une profondeur d'environ 1 mètre. Il aura fallu au conducteur chevronné de la pelleteuse près d'une journée de travail pour venir à bout de la centaine de m<sup>3</sup> de terre remplissant ce bassin qui put enfin, après de longues années passées dans l'oubli, respirer à nouveau un bon bol d'air printanier.



Bien que l'édifice n'ait pas été gravement endommagé, il n'en demeura pas moins que de nombreux travaux furent nécessaires pour le rendre quelque peu présentable.

Voici donc dans l'ordre les principaux chantiers menés à bien au fil des jours et des semaines sous l'objectif attentif du photographe :



Les 30 et 31 mars, coffrage du pan de mur le plus délabré afin de le stabiliser par du béton.

Le 3 avril, décoffrage du muret, nettoyage et repose des dalles de grès découvertes ça et là dans la vase et la boue lors de l'excavation de ces dernières.

Le 16 avril, pose d'une conduite en PVC afin d'évacuer l'eau et de limiter son niveau dans le bassin à 30 cm environ.

Le 21 avril, vidange totale du bassin et nettoyage de l'ensemble au karcher.

Le 22 avril, coffrage et bétonnage d'une moitié de la plateforme ou waschbritsch.

Les 4 et 6 juin, le fond du bassin déjà bétonné à l'origine d'une mince couche, était considérablement endommagé. Aussi avons nous décidé de la refaire à neuf avec une dalle de béton de qualité, d'environ 10 cm d'épaisseur, soit l'équivalent de 12 m<sup>3</sup>. Cette étape, étalée sur deux matinées, clôturait les travaux du lavoir proprement dit.



Restaient à peaufiner les abords. Ce fut chose faite les 8 et 9 juillet par la pose d'une rampe de sécurité en bois supportée par des poteaux de la même matière. Enfin, au cours du mois d'août, l'entreprise SIMON nous a livré des blocs de grès qui furent disposés de part et d'autre des entrées du bassin avant que les berges du lavoir ne fussent engazonnées.



La sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine, sans doute plus que bicentenaire, ont pu être réalisées à un coût raisonnable (un peu plus de 4.000€) grâce à l'aide et la générosité d'une poignée de bénévoles (Joseph HAAG, Clément JUNG, Antoine LAUGEL, Antoine OSTER, Jean-Marie OSTER, Dany SCHAEFFER et Thierry SIMON). Qu'ils soient tous sincèrement remerciés pour leur savoir-faire, leur dévouement et leur travail qui s'est traduit par de nombreuses heures passées au fond de la vallée ; un merci

tout particulier à Thierry qui y consacra tout un samedi avec la mise à disposition de son outil de travail et ce de façon tout à fait désintéressée.

A présent le plus gros du travail étant accompli, il nous appartient de poursuivre la tâche par un entretien régulier des lieux afin que les objectifs que nous nous étions fixés soient réalisés :

- réhabiliter ce patrimoine communal situé dans un merveilleux cadre bucolique et verdoyant pour en faire un lieu de promenade certainement apprécié de tous.
- mais aussi et surtout laisser aux jeunes générations un souvenir de leurs ancêtres afin qu'ils puissent imaginer ce que put être la vie au 19<sup>ème</sup> voire durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. La corvée de lessive ne se résumait alors pas à un simple appui sur un bouton !



## L' OFFICE POUR LA LANGUE ET LA CULTURE d' ALSACE (OLCA)

L' Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA - Elsassisches sprochàmt) est un pôle d'information et de documentation dans les domaines de la langue et de la culture régionales. Son action s'inscrit en accompagnement des politiques initiées par le Conseil Régional d'Alsace et les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il oeuvre pour une présence plus forte de l'alsacien dans tous les domaines et soutient les initiatives des associations, **collectivités**, administrations et entreprises.

L'OLCA a lancé en 2005, dans la lignée du "**Friehjohr fer unseri Sproch**", une opération de promotion de l'alsacien dans la vie économique, intitulée "**JA fer unseri Sproch**".

L'OLCA propose d'élargir l'opération "JA fer unseri Sproch" aux communes d'Alsace qui constituent le cadre de vie quotidien de la population. De par leur proximité avec la population, elles ont un rôle essentiel à jouer pour renforcer la place de l'alsacien dans la vie de tous les jours.

En adhérant à la campagne "JA fer unseri Sproch", les Communes s'impliquent par des actions concrètes à rendre l'alsacien présent dans la vie publique : plaques de rues bilingues, accueil en alsacien du public, mentions bilingues sur les supports de communication, etc...

Afin de répondre à cette campagne de promotion de l'alsacien proposée par l'OLCA (seul un alsacien sur trois parle encore régulièrement ou occasionnellement le dialecte), notre Commune a fait le choix de la mise en place des plaques de rues bilingues dont la liste figure ci-dessous.



Rue du Hameau	Oberderfel
Route de Brumath	Bruemter Stross
Route de Pfaffenhoffen	Pfaffehofer Stross
Rue du Village	Dorfstross
Impasse de la Mairie	Schuelgassel
Rue des Prés	Bachwaj
Rue des Vergers	Leitgassel
Sentier des Ecoliers	Schuelerpfad
Rue des Champs	Faldstross
Rue du Lohberg	Lohbergstross
Rue de la Chapelle	Mommler Waj
Rue des Mésanges	Meisegass
Rue des Hirondelles	Schwalmelgass
HOCHSTETT	HEECHSTETT

Les nouvelles plaques seront fixées dès leur livraison.

Nous rappelons également qu'au-delà des plaques de rues bilingues, la réception dans notre mairie est également bilingue.

***Ja in unsere mairie werd aü elsassich gerett.***

## ACCIDENTS de VEHICULES sur la RD 419

Depuis le lundi de Pentecôte 2008, nous dénombrons six accidents de la circulation au niveau de la RD 419 en provenance de l'entrée d'agglomération Est du village. Les deux derniers en date, ceux du 6 septembre et du 24 octobre 2009, ont été relativement spectaculaires et ont causé d'importants dégâts.

Un comptage du nombre de véhicules, toutes catégories confondues, ainsi que le relevé de leur vitesse respective, a été réalisé par les services du Département au mois de juin 2008 à l'intérieur de l'agglomération, à proximité du transformateur ES. Les résultats de cette démarche permettent de faire le constat suivant :

- la circulation est très dense avec environ 6.500 véhicules par jour,
- la vitesse autorisée de 50km/heure n'est pas respectée par 55% des voitures, certaines d'entre elles atteignant même le seuil des 100km/heure.



Devant ce constat préoccupant, nous nous sommes adressés aux services routiers du Département ainsi qu'à son Directeur régional qui ont préconisé les mesures suivantes :

- Hors agglomération : mise en place de deux panneaux de signalisation de part et d'autre des entrées du village, pour annoncer le rétrécissement de la chaussée. Cette mesure sera accompagnée par un marquage au sol de bandes visuelles blanches.
- Intérieur de l'agglomération : fixation de quelques barrières de protection de part et d'autre de la route et installation de deux « cinémomètres radar » dissuasifs à proximité des entrées d'agglomération.

Nous rappelons également que la vitesse dans la rue du village est réglementée et qu'elle est fixée à 30km/heure maximum. Nous vous demandons de respecter cet arrêté municipal.

## CIVISME

Les élections Européennes de cette année ont malheureusement à nouveau été marquées par des taux d'abstention record au niveau européen, national et local.

Dans ce contexte de désintérêt massif, le canton de Haguenau dont nous faisons partie, a presque fait figure de "bon élève " avec un taux de participation de 38,86 %.

Notre Commune quant à elle, s'est distinguée avec une participation de 54, 47% de votants, obtenant ainsi la "palme" du civisme local (DNA du 9 juin 2009).

L'année 2010 nous donnera l'occasion de nous exprimer aux élections Régionales qui seront les dernières sous la forme actuelle.

Voter est un droit mais aussi un devoir. Dans de nombreux pays de part le monde, des femmes et des hommes luttent parfois au péril de leur vie, pour accéder au droit de vote et à la démocratie, ne l'oublions pas.

L'oxygène de la démocratie c'est une participation de tous aux suffrages.



Pour que vive notre démocratie, nous vous invitons à vous déplacer encore plus nombreux aux élections Régionales les 14 et 21 mars prochain.

## COMPOSTAGE INDIVIDUEL et TRI SELECTIF



Dans le bulletin communal de décembre 2008, nous évoquions largement le procédé du compostage individuel afin d'alléger nos poubelles des déchets organiques et de faire ainsi, chacun à notre propre niveau un geste pour la planète. En effet, faire son propre compost diminue le traitement industriel des détritiques, ce qui est synonyme d'économie d'énergie et de production de gaz à effet de serre. A terme, c'est également une économie d'argent par la réduction d'apport d'engrais et d'eau d'arrosage dans nos vergers et nos jardins.

La campagne que nous avons menée au niveau de notre Commune pour promouvoir le compostage individuel a été concluante puisque une quinzaine de composteurs en bois ont été placés. Nous pensons néanmoins que ce chiffre pourrait être amélioré afin que tous les déchets verts et ménagers soient traités sur place et n'aient plus besoin d'être véhiculés. Ce serait là notre humble participation au sommet de Copenhague, car à ce niveau ce sont tous les efforts et toutes les bonnes volontés qui permettront de guérir notre planète qui est déjà bien malade.

Nous rappelons que quatre composteurs sont encore disponibles.



Quant au tri des autres déchets, nous avons évoqué en Conseil Municipal, la possibilité d'adhérer au système du tri sélectif tel qu'il est pratiqué à la Communauté des Communes de Brumath ; cette pratique faciliterait la tâche à chacun d'entre nous et permettrait certainement d'améliorer le rendement. Ce changement a bien évidemment un coût chiffré à environ 30€ par an ; aussi les remarques et suggestions que vous pourriez nous faire par e-mail, téléphone, boîte aux lettres ..., seraient-elles les bienvenues pour une prise de décision en 2010.

## CHANGEMENT DE TRESORERIE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la gestion de notre commune est transférée à la Trésorerie de Haguenau Collectivités.



Cette trésorerie devient l'unique interlocutrice pour tout ce qui concerne les paiements, les demandes de délais de paiement et les renseignements divers concernant vos factures de cantine, loyers, eau, ordures ménagères. Elle est installée 120D, Grand Rue à Haguenau et sera ouverte au public de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Dans le domaine de la fiscalité et afin de vous rendre un meilleur service, un nouveau service des impôts des particuliers sera créé fin d'année 2010 à Haguenau.

Il fusionnera les services actuels du Centre des Impôts de Haguenau et de la Trésorerie de Haguenau.

Dans l'attente de cette réorganisation, vous conserverez vos interlocuteurs habituels.

## FETE de la CHAPELLE



Le dimanche 5 juillet, l'association des "Amis de la Chapelle" a organisé pour la troisième année consécutive une fête aux abords de la Chapelle.

Le Président et tous les membres du comité vous adressent leurs remerciements pour votre soutien et votre participation active au bon déroulement de cette manifestation qui, nouveauté oblige, fut rehaussée par une animation fort appréciée, orchestrée par Carole et Catherine.

Le bilan financier de la journée, quoique appréciable, fut en diminution par rapport à l'année précédente ; le résultat net se chiffra à 1578,53€.

Comme tous les ans, la météorologie s'annonça capricieuse, mais une fois de plus les dieux de la fête nous ont protégé et la pluie ne fit son apparition que tard dans la soirée quand tout fut rangé.



Lors de sa réunion du 26 novembre dernier, le comité de l'association a décidé de reconduire cette manifestation le dimanche 27 juin 2010 mais sous une toute autre forme. La fête débiterait par une messe solennelle en plein air, autour de la Chapelle ; à l'issue de cette dernière, une petite heure serait réservée à un moment de partage durant lequel serait servi l'apéritif, après quoi une équipe motivée et entraînée, sous la responsabilité de Raymond KUHN, vous proposera le déjeuner qu'il serait souhaitable de réserver à l'avance. Réservez donc dès maintenant cette date sur votre agenda.

Nous vous signalons également que la prochaine Assemblée Générale se tiendra le vendredi 16 avril 2010 à 20h à l'ancienne laiterie ; vous êtes cordialement invités à cette réunion statutaire au cours de laquelle vos suggestions et propositions seront les bienvenues.

Le préalable de votre participation à cette assemblée est l'acquiescement de la cotisation statutaire de 5€ l'an.

## LA FETE DES AINES



Ambiance chaleureuse et détendue le 11 Janvier 2009 à la salle socio-culturelle de Berstheim pour la rencontre annuelle des aînés, en présence de Monsieur Jean-Paul WIRTH Vice Président du Conseil Général, de Monsieur le Curé Pierre ALIMASI et du Père Jérôme FLECK.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance et présenté les nouveaux sexagénaires, Monsieur le Maire Clément JUNG a convié les participants à prendre le verre

de l'amitié avant de partager le traditionnel « pot au feu » toujours très apprécié.

Ce fut une belle journée d'échanges et de convivialité, qui s'est terminée par l'incontournable « Au revoir et rendez-vous à l'année prochaine ».

En 2010, la Fête des Aînés aura lieu le samedi 16 Janvier.



## CHIENS DE 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> CATEGORIE

### PERMIS DE DETENTION DE CHIEN OBLIGATOIRE AVANT LE 31 DECEMBRE 2009



La loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, rend obligatoire l'obtention **d'un permis de détention pour les propriétaires des chiens de première et de deuxième catégorie de plus d'un an**. Ce permis est délivré par le maire du lieu de résidence du propriétaire ou détenteur du chien et se substitue à l'actuelle déclaration faite en mairie. **Il doit être obtenu au plus tard le 31 décembre 2009.**

La délivrance du permis de détention définitif est ainsi subordonnée à la production de pièces justifiant :

- de l'identification et de la vaccination antirabique du chien ;
- d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur ;
- de la stérilisation de l'animal pour les chiens de la première catégorie ;
- de l'évaluation comportementale du chien.
- d'une attestation d'aptitude ;

**L'attestation d'aptitude est délivrée par un formateur habilité** à l'issue d'une journée de formation obligatoire pour :

- **tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de première et deuxième catégorie pour solliciter le permis de détention ;**
- **les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le maire ou le préfet parce que leur animal est susceptible de présenter un danger ou qu'il a mordu une personne.**



Les propriétaires ou les détenteurs de chiens de première et deuxième sont invités à consulter la liste des formateurs habilités pour le département du Bas-Rhin.

### *Mairie*

#### Horaires d'ouvertures :

- ☞ Lundi : 14 h – 18 h
- ☞ Jeudi : 8 h – 12 h
- ☞ Vendredi : 8 h – 12 h

☎ 03 88 51 62 39

E-Mail [mairie.de.hochstett@orange.fr](mailto:mairie.de.hochstett@orange.fr)

Toutes vos démarches administratives sur le web : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

